

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2016-01 Désignation d'un secrétaire de séance

M. DENIS

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 2016-02 Continuité écologique transversale - Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière

M.DESCHODT

N° 2016- 03 Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

M.DESCHODT

PREVENTION DES CRUES

N° 2016-04 PAPI – CIC – provision d'un fonds d'indemnisation des dommages

M.PRUVOST

N° 2016-05 PAPI – CIC - exploitation agricole – loyer

M.PRUVOST

N° 2016-06 PAPI – CIC 4 – acquisition auprès de l'EPF

M.PRUVOST

N° 2016-07 PAPI – SLGRI – diffusion – financement

M.PRUVOST

N° 2016-08 PAPI - Animation agricole – demande de subvention hydraulique douce avant travaux

M. PRUVOST

CLE

N° 2016-09 animation - Financement triennal

M. DENIS

MARAIS

N° 2016-10 préservation du patrimoine – convention PNR – mise en pâture

M. CHOQUET

FINANCES

N° 2016-11 Compte administratif 2015

M. DENIS

N° 2016-12 Budget primitif 2016

M. DENIS

INFORMATION

Marchés attribués par le Président du SmageAa dans le cadre de sa délégation

QUESTIONS DIVERSES



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-01

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, M. DESCHODT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-02

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Continuité écologique transversale - Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

M. DELPOUVE est propriétaire, partiellement, de l'ancienne pisciculture de la Craionière à Ouve-Wirquin. Ces parcelles, d'environ 3 000 m² sont composées de plusieurs bassins et d'un canal d'évacuation. La totalité du site pourrait être restauré à « l'état originel » avec la remise dans son lit d'origine de l'Aa.

Pour cela, il faudra :

- Retirer l'ancien moulin de la Craionière (dont il ne subsiste que le vannage et les fondations).
- Retirer les digues et éléments permettant l'exploitation du site (moines, maçonneries, béton, rails,...).
- Reconstituer le lit du cours d'eau.

Ces actions permettront de :

- restaurer la continuité transversale avec retrait des digues en bord de cours d'eau,
- permettre l'expansion des crues sur le site,
- aplanir les zones présentant peu d'intérêt patrimonial, et se servir des zones à intérêt moyen comme pépinières,
- proposer un aménagement permettant un entretien et une gestion simples (grandes zones fauchables mécaniquement, gestion pastorale ...).
- Sécuriser le site en retirant les éléments dangereux de cette friche.

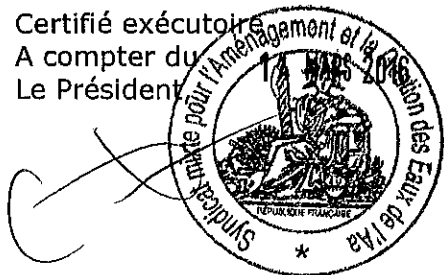
Le SmageAa pourrait assurer le portage de l'étude de conception des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique transversale du site. Cette étude débouchera sur un accompagnement du propriétaire pour la phase travaux. Cet accompagnement se fera par une convention de travaux qui fixera le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération.

Le coût de cette étude peut être estimé à 12 000 €HT pour une maîtrise d'œuvre complète. Le financement peut être assuré à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais Picardie. La trame générale de la convention est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention, et ses avenants, avec le propriétaire du site,
- inscrire les dépenses au budget 2016,
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- engager les dépenses liées à l'étude,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

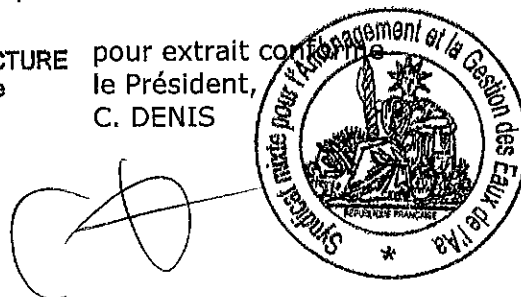
Certifié exécutoire
A compter du
Le Président



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016

pour extrait certifié
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :
18

Le nombre de pouvoirs était de 3.
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-03

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan définitif des prises de rat musqué pour l'année 2015 sur le territoire du SmageAa n'est pas encore connu.

Le récapitulatif des prises déclarées des 3 dernières années est le suivant :

- En 2013, il était de 4492 (sans le GDON du Haut Pays),
- En 2014, il était de 5836 (sans le GDON du Haut Pays),
- En 2015, il était de 6815 (sans le GDON du Haut Pays),

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2016 sous forme de subventions plafonnées à hauteur de :

	Plafond de subvention
GDON du Haut pays	400 €
GDON Lys Aa	700 €
GDON du Pays de Lumbres	600 €
GDON de l'Ondatra	1 000 €
Groupeement Flandres Maritimes	600 €
GDON de Radinghem en Weppes	800 €
Total	4 100 €

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016

Soit un montant maximal de **4 100 € TTC** pour l'année 2016.

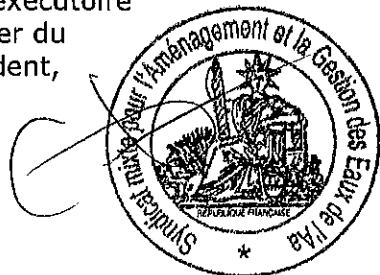
Ces subventions seront accordées suite à une demande écrite des présidents de GDON nous informant de leurs besoins. Cette demande sera accompagnée d'une justification financière ainsi que des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Pour rappel, en 2015, la dotation était de 4 100 € TTC. 2 GDON ont fait une demande justifiée auprès du SmageAa (GDON de Radinghem en Weppes et Pays de Lumbres). La trame générale de la convention de financement est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

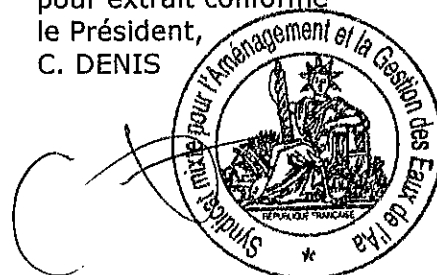
- inscrire les dépenses au budget 2016,
- signer la convention avec les GDON.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



14 MARS 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-04

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – provision d'un fonds d'indemnisation des dommages

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Suite à la signature du protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée sur le territoire du SmageAa le 1^{er} avril 2011, la servitude pour rétention temporaire des eaux a été instituée par arrêté préfectoral le 10 juillet 2013.

Dans le protocole sont prévues les modalités d'établissement d'indemnités de pertes de récolte à la suite des surinondations. L'indemnisation est enclenchée par une surinondation effective. Elle est dépendante de l'étendue de la surinondation, de la période de survenance et de la nature de l'occupation agricole.

Hors occupation agricole des sols, une indemnité pour dommages est également prévue dans les mêmes conditions sur la base d'une expertise indépendante.

Ces indemnités doivent être versées dans un délai de deux mois après retour du bulletin d'indemnité signé par l'exploitant ou l'occupant.

Rappel du calcul de l'indemnité agricole

"Le montant de base pour le calcul des indemnités sera celui du **barème régional** en cours au moment de l'évènement (valeur des récoltes sur pied). Les montants sont variables en fonction du type de culture et la distinction se fera à partir des documents administratifs de l'exploitant (Surface 2 jaune et registre parcellaire).

[...]

Pour les prairies, ces indemnités seront variables selon la **période** considérée induisant un plafond de l'indemnité de base ; cela afin de tenir compte de la sensibilité des récoltes et des risques existants avant aménagement.

Cette règle prévoit trois périodes :

Période de l'année	Taux à appliquer à la valeur des récoltes
Du 1 ^{er} avril au 31 août	80 %
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	30 %
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	0 %

L'indemnisation sera versée pour une période de crue. Ce pas de temps comprend le début du remplissage du site jusqu'à sa vidange complète. Tous les sites seront équipés de limnimètres et des enregistrements et observations de terrain permettront de connaître avec précision le début et la fin d'une période d'inondation. Une indemnisation pourra être versée à chaque période de crue à condition de ne jamais dépasser les taux d'indemnisation cumulé de **100 %** pour une année considérée d'avril à mars."

Annuellement, le montant global de l'indemnité de perte de récolte ou de dommage peut être évalué comme tel :

Surface inondable maximale	67,9 ha	
Surface agricole inondable	48,8 ha	
Barème prairie temporaire 2015-2016	3 380 €/ha	(situation contraignante)
Indemnité agricole maximale par an	165 000 €/an	
Autre indemnité maximale par an	non connue	

N.B. L'indemnité maximale correspond à une situation très défavorable : remplissage complet des sites et période vulnérable, 1^{er} avril au 31 août, avec cumul avec une autre inondation sur la même période annuelle (avril n / mars n+1).

Afin de pouvoir verser cette indemnité en temps voulu aux occupants des parcelles, il est proposé de constituer un fonds d'indemnisation qui serait abondé annuellement, et plafonné à 200 000 €. La provision pourrait être envisagée sur 10 ans, soit 20 000 €/an, à partir de 2016. Ainsi, en fin de réalisation du programme, soit en 2019, il serait abondé à hauteur de 80 000 €, ce qui permet déjà de régler une indemnité pour une crue assez rare (automne).

D'un point de vue comptable, il s'agit de la constitution d'une provision pour risques et charges. Le compte de provisions est crédité par le débit du compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

- ▶ De constituer un fonds d'indemnisation tel qu'envisagé ci-dessous,
- ▶ D'inscrire ce fonds au BP 2016 et suivants,
- ▶ D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires à l'attribution des indemnités telles que prévues au protocole : signature des bulletins d'indemnité, lancement des expertises au besoin,
- ▶ D'engager les dépenses dans la limite du fonds inscrit au budget.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

14 MARS 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

2016 /

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-05

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC - exploitation agricole – loyer

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme des Champs d'Inondation Contrôlée (CIC) sur la vallée de l'Aa et de ses affluents, le SmageAa a engagé une politique d'acquisition foncière amiable. Ces démarches ont permis au SmageAa de devenir gestionnaire de terrains en nature de pré ou d'autres natures (boisement, friche, étang) au-delà de l'emprise DUP correspondant aux barrages.

Ainsi, comme il est prévu au protocole foncier signé le 1^{er} avril 2011 (paragraphe « 2.2. Pour la zone d'influence »), le SmageAa s'engage pour les biens agricoles acquis à conserver les baux ruraux avec les exploitants en place dans la zone de surinondation. Dans cette zone de surinondation, le maintien des baux ruraux existants, ainsi que leur renouvellement le moment venu, devra permettre aux exploitants de poursuivre l'exploitation de ces surfaces comme auparavant avec un nouveau propriétaire qui est donc le SmageAa. Un fermage sera alors dû au SmageAa. Le montant de ce fermage sera basé sur l'existant (baux libellés en denrées qtx/ha) ou s'appuiera sur la valeur locative des barèmes prévus à l'arrêté préfectoral de fixation des indices et montants des fermages comme il est indiqué au protocole foncier (paragraphe « 3.2.4. Modalités de location des baux »).

Aujourd'hui, selon le stade actuel d'avancement des négociations foncières, le maintien des baux ruraux concernent les exploitants repris dans le tableau ci-dessous :

CIC	Communes	Exploitant	Surface (m ²)	Surface (ha)	Nb parcelles	
1	St Martin d'Hardinghem	COURBOIS S.	29 522	2,95	5*	
5	Renty	BRICHE A.	2 669	0,27	1	
		GAEC DAUSQUE	6 146	0,61	2	
		DUVAUCHEL S.	13 725	1,37	8*	
7	Merck St Liévin	GAEC DEVULDER	28 799	2,88	2	
		LEVESQUE F.	9 114	0,91	1*	
TOTAL			6	89 975	9,00	19*

* dans l'attente de la mise à jour des découpages parcellaires

Au total, le maintien des baux ruraux en cours concerne 6 exploitants agricoles, pour 9 ha que le SmageAa a acquis sous la forme occupée dans la zone de surinondation, sur un total d'environ 48 ha en agricole que représente cette servitude.

Ces agriculteurs devront donc s'acquitter, pour la surface occupée correspondante, d'un fermage (loyer) auprès de SmageAa selon le bail existant qui est repris (5 à 6 qtx/ha) ou selon les barèmes prévus à l'arrêté préfectoral de fixation des indices et montants des fermages (cf. arrêté préfectoral du 29 septembre 2015).

Au moment du renouvellement des baux, ce sont également les barèmes de l'arrêté préfectoral qui s'appliqueront.

Les premières estimations font état d'un fermage pouvant être compris entre 136,50 € de l'hectare et 185,70 € de l'hectare selon les secteurs et les parcelles (2^{ème} tranche de la valeur locative 2015).

Au-delà de la zone de surinondation, le SmageAa est gestionnaire des biens libres d'occupation acquis sous l'emprise DUP qui correspond aux barrages des CIC. Ces surfaces ne pourront plus être exploitées à l'avenir. Ainsi, selon l'aboutissement des négociations foncières amiables, les exploitants agricoles ont perçus une indemnité d'éviction (résiliation de bail) ou bénéficiés de la réserve compensatoire foncière SAFER pour libérer ces surfaces. Toutefois, en fonction de l'organisation parcellaire et dans l'attente de la réalisation des travaux, il est proposé que ces surfaces libres soient exploitées de manière précaire et à titre gracieux par l'occupant agricole actuel.

Cette disposition ne tient pas compte des biens libres d'occupation gérés par le SmageAa suite au travail de la SAFER aboutissant à des échanges fonciers. Sur ces parcelles, des baux seront mis en place avec des exploitants à déterminer.

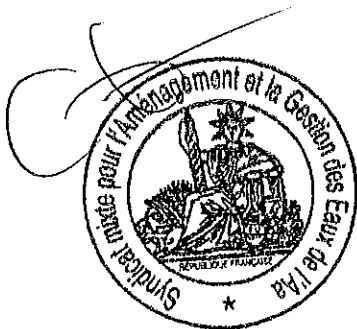
Cette proposition vise à garantir le maintien d'un entretien par une valorisation agricole par pâturage ou fauche de ces parties de parcelles dans l'attente du commencement des travaux sur les CIC. Ces surfaces sont estimées à environ 10,23 ha pour les 9 CIC restant à aménager et ne sont pour l'instant pas toutes maîtrisées (dans l'ensemble).

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte :

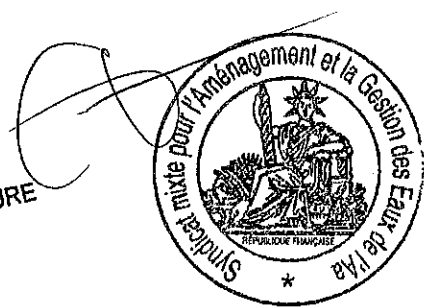
- de conserver et poursuivre les baux ruraux existants sur les parcelles acquises dans la zone de surinondation avec les exploitants concernés comme prévu au protocole foncier,
- d'actualiser, dans la mesure des besoins, la rédaction de ces baux ruraux,
- de percevoir les fermages pour les parcelles occupées acquises et concernées par le maintien des baux ruraux,
- d'autoriser la mise en place d'une occupation agricole précaire et à titre gracieux des surfaces agricoles sous l'emprise DUP en attendant le commencement des travaux,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces opérations,
- d'inscrire et engager les recettes et dépenses nécessaires à la gestion de ces biens au budget 2016 et suivants.

Certifié exécutoire
A compter du **14 MARS 2016**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
15 MARS 2016





SmageAa

2016 /

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-06

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC 4 – acquisition auprès de l'EPF

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 1/07/08-Q6 – 15/12/11-Q5 – 2013-11

Dans le cadre de la convention signée en 2008 et renouvelée en 2013, le SmageAa et l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais (EPF) se sont engagés dans un partenariat dans l'objectif de la maîtrise foncière pour la mise en œuvre des champs d'inondation contrôlée. L'intervention de l'EPF est une aide précieuse pour le SmageAa sur ce volet particulièrement délicat. L'EPF a notamment porté toute la procédure administrative aboutissant à l'ordonnance d'expropriation en novembre dernier et assure la suite judiciaire pour les quelques propriétaires récalcitrants. Par ailleurs, toutes les négociations avec les propriétaires ont été menées par un négociateur de l'EPF. Grâce à cette intervention, l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation du champ d'inondation contrôlé n°4 à Verchocq ont été acquises à l'amiable et les travaux ont pu démarrer en 2015.

La cession de ces biens au SmageAa peut maintenant être engagée tel que prévu à l'article 6 et suivants de la convention. La demande en a été faite le 2 février 2015. La cession aura lieu par acte administratif.

L'opération pour le CIC 4 concerne 6 biens pour une surface totale de 22 905 m² dont 16 086 m² de bois et 6 819 m² de pré.

Le prix de cession est établi comme suit :

Prix d'acquisition	26 050,18 €
Frais d'acquisition	5 184,82 €
Frais de portage	15,00 €
TVA 20 %	6 250,00 €
Prix de revient total TTC	37 500,00 €

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016

Le SmageAa a sollicité le paiement en deux fois des prix de cession, avec le deuxième versement à la date anniversaire de la cession.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

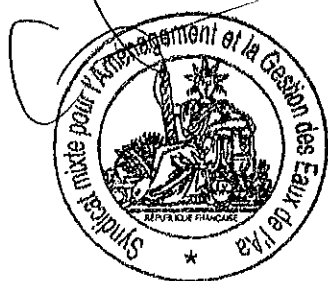
- ▶ autorise le Président à signer la cession des terrains du CIC 4 à Verchocq avec l'EPF, et d'engager les dépenses afférentes inscrites au BP 2016.

Certifié exécutoire

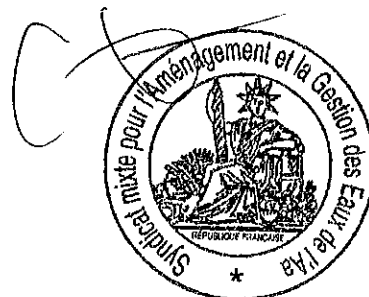
A compter du

14 MARS 2016

Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-07

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – SLGRI – diffusion – financement

Rapporteur : Monsieur Pruvost

Précédente délibération : 2015-18

Par délibération n°2015-18, le SmageAa s'est engagé dans le portage de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) pour l'Audomarois. Cette stratégie devra être proposée pour mi-2016 en vue d'une approbation par arrêté préfectoral fin 2016. Le SmageAa devra ensuite assurer la diffusion de ce document cadre aux collectivités et aux partenaires du bassin versant.

Un document didactique est également envisagé afin de rendre plus accessible l'approche de la stratégie locale de gestion du risque. Il pourrait être accompagné par la création d'un kakemono a intégré à la collection des kakemonos du SmageAa et utilisés lors de réunions ou manifestations grand public.

Budget prévisionnel (sur la base des marchés à bon de commande en cours)

	€HT	€TTC
Diffusion 73 communes		
Reprographie du document SLGRI et arrêté	900,00 €	1 080,00 €
Mise en page SmageAa	- €	- €
Reprographie de la cartographie	350,00 €	420,00 €
Lettre d'information - conception	1 700,00 €	2 040,00 €
Lettre d'information - Impression	400,00 €	480,00 €
Panneau d'information - conception	1 500,00 €	1 800,00 €
Panneau d'information - réalisation	150,00 €	180,00 €
	5 000,00 €	6 000,00 €

Plan de financement prévisionnel

	Taux	Montant €TTC
SmageAa	20 %	1 200,00 €
Etat	80 %	4 800,00 €
Total		6 000,00 €

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

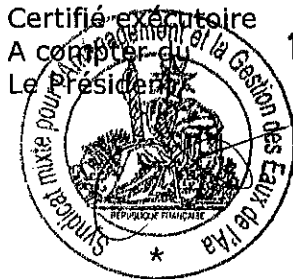
15 MARS 2016

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

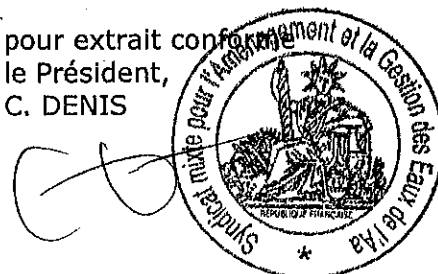
- accepte le plan de financement pour la diffusion de la SLGRI,
- autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des financeurs potentiels,
- autorise le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autorise le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- autorise le président à engager les dépenses à inscrire au budget 2016.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

14 MARS 2016



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016 - 08

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI - Animation agricole – demande de subvention hydraulique douce avant travaux

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 2014-41 et 2014-42

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, le SmageAa développe un programme global de prévention des crues en lien avec les intercommunalités de son territoire. Ainsi, des projets de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols par des techniques d'hydraulique douce au niveau du parcellaire agricole sont lancés sur la vallée de l'Aa et ses affluents.

Ces projets s'inscrivent dans la fiche action VI-4 Maîtrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles, issue de l'axe 6 « Ralentissement des écoulements » du Programme d'action de prévention contre les inondations de l'Audomarois (PAPI). L'objectif est de ralentir et de favoriser l'infiltration des eaux le plus en amont possible par des aménagements paysagers légers et des pratiques agricoles adaptées. Le but est également de lutter contre l'érosion des sols.

Le SmageAa propose aux intercommunalités de son territoire compétentes dans ce domaine, d'agir en tant que maître d'ouvrage délégué des travaux d'hydraulique douce. A cette échelle, ces opérations nécessitent une concertation et une négociation de terrain pour réaliser les études d'avant-projet détaillé, sur la base des avant-projets sommaires réalisés à l'échelle des intercommunalités. Cela comprend la concertation et la négociation avec les exploitants agricoles et l'obtention de la signature des conventions entre le propriétaire, l'exploitant et le maître d'ouvrage en préparation des dossiers de demande de Déclaration d'Intérêt Général préalable aux travaux.

L'animation doit être réalisée dans une optique d'aménagement global des sous-bassins versants et de démarche participative des exploitants concernés, l'implication de ces derniers étant facteur de pérennité des ouvrages.

Sur la base du travail de concertation et de négociation, il sera alors possible d'affiner les programmes ruissellement/érosion des territoires et d'obtenir un avant projet détaillé permettant de connaître les volumes de travaux d'un point de vue technique et financier. A partir de ces éléments, l'élaboration et le suivi des démarches réglementaires (DIG) et des démarches administratives (enquêtes publiques, marchés publics) préalables aux travaux sont menés, en régie, en préparation de la phase de travaux. En effet, les travaux ne peuvent débiter qu'une fois la procédure de DIG validée par arrêté Préfectoral.

Objectifs :

En préalable aux travaux des programmes de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aa et de ses affluents :

- Mener une animation de terrain auprès des agriculteurs afin de négocier et valider par un conventionnement la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce (haie, fascine, bande enherbée).
- Elaborer et suivre les documents réglementaires (DIG) et préparer les procédures administratives nécessaires (enquêtes publiques, marchés publics).

- Animer et coordonner les programmes de maîtrise de ruissellement et de lutte contre l'érosion.

Budget prévisionnel :

Le coût de prise en charge de la mission de concertation et de négociation préalable aux travaux de chantier en hydraulique douce, ainsi que le coût lié à l'élaboration et au suivi des éléments de procédure réglementaire de la Déclaration d'Intérêt Général sont repris dans le tableau ci-dessous.

Concernant l'animation, le temps passé sur la coordination, l'élaboration et le suivi des procédures réglementaires et administratives est estimé à 1/3 de temps plein de l'animateur agricole du SmageAa. Ces missions sont pleinement intégrées au PAPI de l'Audomarois et cette animation bénéficie déjà d'un financement à hauteur de 40 % de la part de l'Etat.

Opérations avant travaux d'hydraulique douce	Détails de l'opération	Montants en € TTC	
Négociation et procédures avant travaux	<u>Négociation et conventionnement avant travaux :</u> - réunion d'information - réunions communales de travail - rencontres individuelles des agriculteurs - établissement des conventions « ouvrages » Total de 125 jours de travail prévus	71 250 € (59 375 € HT)	118 250 €
	<u>Enquête Publique relative à la DIG :</u> - publicité - reproduction de documents - affranchissement - indemnités des commissaires enquêteurs	47 000 € (39 166 € HT)	
Régie - Temps préparatoire aux travaux et suivi des procédures administratives et réglementaires	- coordination et suivi des programmes - rédaction des documents préalables (DIG) - préparation et suivi des enquêtes publiques - préparation des travaux (élaboration et suivi des marchés publics) - encadrement et suivi du contrat d'apprentissage « suivi de travaux »	44 620 €	44 620 €
TOTAL		162 870 €	

Plan de financement prévisionnel :

Financement prévisionnel en €TTC du coût de mission de négociation et conventionnement des ouvrages, d'élaboration des procédures réglementaires et administratives, d'animation et de suivi préalables aux travaux de chantier en hydraulique douce.

Négociation et procédures avant travaux	SmageAa	20%	23 650 €	118 250 €
	AEAP	80%	94 600 €	
Régie - Temps préparatoire aux travaux et suivi des procédures administratives et réglementaires	SmageAa	20%	8 924 €	44 620 €
	Etat (PAPI)	40%	17 848 €	
	AEAP	40%	17 848 €	
162 870 €				

Récapitulatif global des participations financières sur 3 ans

SmageAa	32 574 €
Etat - PAPI	17 848 €
AEAP	112 448 €
TOTAL	162 870 €

Pour l'accompagnement de cette mission de négociation des ouvrages, de réalisation des procédures administratives et d'animation et de suivi des programmes préalables aux travaux de chantier en hydraulique douce sur le territoire de la vallée de l'Aa et de ses affluents, la sollicitation d'un financement pour un montant de 112 488 € sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

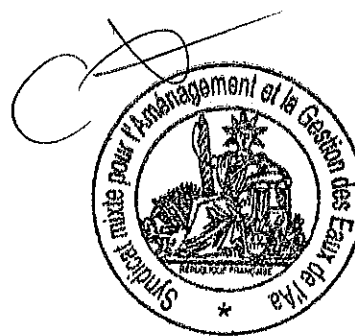
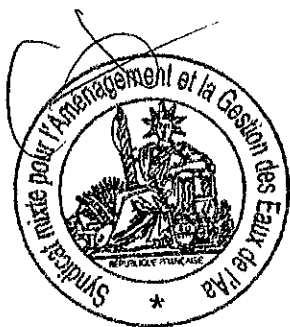
Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- accepte le plan de financement des missions de négociation et de conventionnement des ouvrages, d'élaboration et de suivi des éléments réglementaires et administratifs préalables aux travaux d'hydraulique douce,
- autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- autorise le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autorise le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- autorise le président à inscrire et engager les dépenses et recettes aux budgets 2016 et suivants.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

14 MARS 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016



SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-09

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Commission Locale de l'Eau : animation -

Financement triennal

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Rapporteur : Monsieur DENIS

15 MARS 2016

Précédente délibération : 2015-29

Comme approuvé dans la précédente délibération, le SmageAa assurera l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois à compter du 1^{er} juillet 2016. L'animation est assurée par un poste à temps plein inscrit au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les missions de l'animatrice sont les suivantes :

- Faire vivre le SAGE : en assurant notamment un travail de coordination des réflexions collectives nécessaires à une mise en œuvre cohérente et efficace des programmes de travaux identifiés par le SAGE (ex : étude de prospection de la ressource en eau, étude sur la qualité de l'eau du marais audomarois..)
- Faire respecter le SAGE : en assurant le suivi administratif des projets d'aménagement ou de gestion dans le domaine de l'eau mais aussi hors du domaine de l'eau pour une bonne intégration des dispositions du SAGE (suivis et rédaction d'avis sur les projets ICPE, DLE, suivis des PLUi du territoire..)
- Evaluer le SAGE : afin d'orienter les priorités d'actions et connaître l'avancement de la prise en compte de la politique de l'eau sur le territoire (rédaction du tableau de bord de suivis du SAGE annuellement) et assurer la cohérence du SAGE avec l'évolution des règlementation dans le domaine de l'eau (compatibilité du SAGE avec la DCE, le SDAGE ..).

Dépenses pour la période 1^{er} juillet 2016 / 30 juin 2019

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Salaires	46 500,00 €	47 430,00 €	48 380,00 €	142 310,00 €

Plan de financement

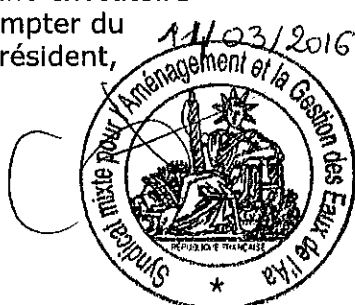
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
AEAP	70 % du salaire	32 550,00 €	33 201,00 €	33 866,00 €	99 617,00 €
AEAP - Frais de fonctionnement	forfait	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	10 500,00 €
TOTAL financement AEAP		36 050,00 €	36 701,00 €	37 366,00 €	110 117,00 €

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

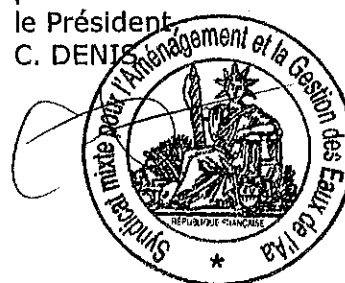
- ▶ autorise le Président à demander les subventions nécessaires,
- ▶ accepte d'inscrire les dépenses aux budgets primitifs 2016 et suivants.

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-10

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Marais : préservation du patrimoine – convention
PNR – mise en pâture

Rapporteur : Monsieur CHOQUET

Sur le bassin versant de l'Aa, la maîtrise de l'occupation des sols a été identifiée comme un objectif majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. En effet le SAGE à travers l'orientation M[V.6]3 demande :

Les collectivités territoriales veillent à inscrire dans leurs documents d'urbanisme pour les communes incluses dans la surface du marais audomarois, les éléments patrimoniaux suivants :

- La conservation d'un paysage ouvert ;
- Le maintien des éléments forts du paysage du marais (saules têtards, prairies et maraîchage, moulins, ...) ;
- La préservation de la qualité patrimoniale du marais, en particulier en terme de bâti.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a interpellé le SmageAa avec un projet de restauration de friches en prairie permanente. Ce projet de restauration porte sur 2 ilots de pâturage que M. et Mme Willemetz viennent d'acquérir sur la commune de Saint-Omer, à savoir :

Ilot 1 : il s'agit de 2 parcelles contiguës le long de la rivière du Petit Leck. Elles mesurent près de 700 m de long. En nature de friches et anciennement porteuses d'habitations légères de loisirs. M. et Mme Willemetz en ont fait l'acquisition auprès du Département du Pas-de-Calais afin de compléter les parcelles qu'ils cultivent déjà à proximité. L'ensemble des arbres et arbustes présents ont été coupés et exportés. Parallèlement la 7^{ème} section de Wateringues a procédé au curage du Petit Leck et a pu régaler l'ensemble des vases sur la parcelle bordant la rivière à l'automne/hiver 2015-2016.

L'enjeu pour M. et Mme Willemetz est de remettre cette surface de 1ha70 environ en prairies permanentes une fois les vases séchées.

Ilot 2 : il s'agit d'un ensemble de parcelles situées sur le Marais du Fardel dont M. et Mme Willemetz ont fait l'acquisition l'an dernier. Un ensemble de 3 ha situés en cœur de ce marais a été défriché et semé en céréales pour la première année (saison 2016). Mais, à court terme, l'enjeu est de convertir ces terres en prairies permanentes. L'ensemble des fossés a été curé en 2015.

Le linéaire complet de clôture à installer est de l'ordre de 4 km. Assez rapidement, le souhait des exploitants est de pouvoir doubler leur surface en herbe et permettre ainsi à leur troupeau de brebis de passer de 130 à 200 brebis.

Il est proposé de contribuer à la conversion de ces parcelles en friches vers de la prairie permanente en soutenant financièrement la réalisation de clôtures. M. et Mme Willemetz souhaitent réaliser une clôture à l'aide de pieux en châtaigner de 2m50 de long et d'une section minimale de 10 cm.

Cette contribution se fera sous la forme d'une participation financière du SmageAa à la dotation de matériel fournie par le Parc naturel régional. La participation du SmageAa s'élèvera à hauteur de 20% du coût des clôtures dans la limite de 2 000 €

Une convention sera signée entre le Parc (groupe de travail Marais), le SmageAa et les exploitants pour une durée de 10 ans.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autoriser le président à :

- Signer la convention correspondante
- Inscrire la participation financière du SmageAa (à hauteur de 20% de l'aménagement) soit 2 000 € au BP 2016.

Certifié exécutoire

A compter du

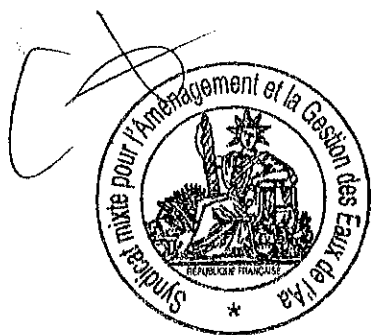
Le Président,

14 MARS 2016

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016



SmageAa

2016 /

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016 - 11

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

FINANCES : Budget général – Compte administratif 2015 – Compte de gestion – Affectation du résultat

Rapporteur : M. DENIS & M. PRUVOST

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'**exercice 2015**.

Opérations de l'exercice 2015 :			
Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	832 041,46	Dépenses	1 774 841,86
Recettes	917 876,25	Recettes	2 072 316,66
Résultat exercice	+ 85 834,79	Résultat exercice	+ 297 474,80

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
investissement	564 615,51	90 534,70	+ 297 474,80	862 090,31
fonctionnement	90 534,70	0	+ 85 834,79	85 834,79

Compte tenu de ces éléments, le président propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		90 534,70		564 615,51		655 150,21
Part affectée à investiss				90 534,70		90 534,70
Opérations de l'exercice	832 041,46	917 876,25	1 774 841,86	2 072 316,66	2 606 883,32	2 990 192,91
Totaux		1 008 410,95		2 636 932,17		3 645 343,12
Résultat de clôture		85 834,79		862 090,31		947 925,10

Excédent de financement	862 090,31
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	177 452,08
Total à reporter	684 638,23

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- en section d'investissement au compte 1068 pour : 40 000 €
- en section de fonctionnement au compte 002 pour : 45 834,79 €

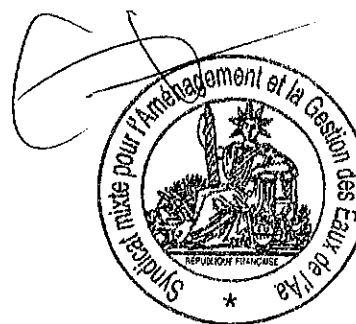
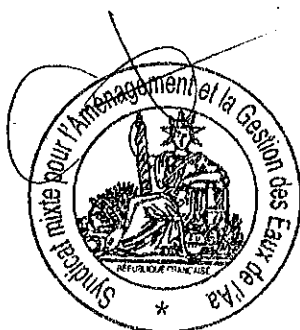
REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

14 MARS 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice		24	
Nombre de membres présents		18	
Nombre de suffrages exprimés		17	
Votes	Contre		Pour 17

SmageAa

DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
OU
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice		24	
Nombre de membres présents		18	
Nombre de suffrages exprimés		18	
Votes	Contre		Pour 18

Date de la convocation 23 février 2016.....

Séance du 02 mars 2016 à...18...heures 30...

Le 10 février 2011, réuni sous la présidence de M. PRUVOST, délibérant sur le compte administratif de l'exercice...2015..., dressé par M.Christian DENIS ... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		90 534.70
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	832 041.46	917 876.25
Totaux	0.00	1 008 410.95
Résultat de clôture		85 834.79

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	564 615.51
	90 534.70
1 774 841.86	2 072 316.66
1 774 841.86	2 636 932.17
	862 090.31

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0.00	655 150.21
	90 534.70
2 606 883.32	2 990 192.91
2 606 883.32	3 645 343.12
	947 925.10

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

862 090.31
177 452.08
684 638.23

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

40 000.00
45 834.79

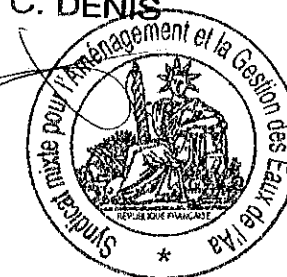
au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM DENIS, CHOQUET, PRUVOST, DESCHODT, BEDAGUE...

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

le président
C. DENIS



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-12

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Finances : Services généraux – Budget primitif
2016

Rapporteur : Monsieur DENIS

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 295 888,21 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 16 853 635,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- n°103 « champs d'inondation contrôlée »
- n°104 « résorption des désordres locaux »
- n°105 « ressource en eau »
- n° 106 « restauration de la continuité écologique »
- aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce
- acquisition de matériel : équipe rivière, échelles limnimétriques...

▪ Champs d'inondation contrôlée

Les crédits inscrits au budget comprennent :

- la maîtrise d'œuvre et l'achèvement des travaux du site n° 4
- la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux des autres sites du programme
- les fouilles archéologiques sur les sites 1 et 2
- l'acquisition des terrains
- une opération d'ordre budgétaire qui permettra de basculer les dépenses déjà effectuées relatives à la conception globale du programme, vers les dépenses liées aux travaux

Le financement de ces dépenses provient de subventions accordées par l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'Europe (FEDER). Des versements d'acomptes seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Afin d'assurer le financement total du programme un emprunt de 3 000 000 € sera contracté.

▪ Résorption des désordres hydrauliques locaux

Ce programme comporte des projets faisant l'objet de conventions de mandat pour lesquels le SmageAa est maître d'ouvrage délégué :

- le programme de protection locale contre les inondations de Blendecques,
- le programme de lutte contre les inondations sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs,

Les crédits inscrits pour 2016 correspondent à la poursuite de l'avancement des projets.

Le financement est assuré par les subventions octroyées et la participation des maîtres d'ouvrage.

▪ Ouvrages d'hydraulique douce

En 2016, les enquêtes publiques sur les territoires des Communautés de Communes du Pays de Lumbres et du canton de Fauquembergues seront lancées.

Les premiers ouvrages seront installés sur les territoires des Communauté de Communes du canton d'Hucqueliers et du pays de Lumbres.

Ces projets sont financés par l'Agence de l'Eau et les intercommunalités concernées.

▪ **Restauration de la continuité écologique**

Le budget prévoit l'aménagement de deux sites (Sical à Lumbres et Arjo Wiggins à Wizernes), ainsi que la poursuite des études de conception.

Les aménagements s'effectuent par le biais de conventions de mandat, et sont financés par l'Agence de l'Eau et le Département du Pas-de-Calais.

▪ **Ressource en eau**

L'étude de prospection mutualisée menée pour le compte des préleveurs d'eau du territoire s'est terminée fin 2015.

Elle se poursuit en 2016 par une étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation de la ressource nouvelle et des possibilités d'interconnexion avec les réseaux actuels.

Cette opération est entièrement financée par l'Agence de l'Eau et les préleveurs d'eau.

▪ **Acquisition de matériel / logiciels**

L'équipe rivière prévoit l'acquisition d'une perche d'élagage thermique.

Le nouveau véhicule de l'équipe rivière commandé en décembre 2015 sera livré courant avril 2016 (30 800 €).

De nouvelles échelles limnimétriques seront également installées en 2016.

Le serveur informatique nécessitera d'être renouvelé cette année (10 000 €), et le site Internet sera mis à jour.

Enfin dans le cadre de la prévention des crues, le SmageAa prévoit l'acquisition d'un logiciel de modélisation hydraulique (19 000 €).

- L'équilibre de la section est assuré par les subventions des partenaires et l'excédent d'investissement et de fonctionnement reportés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits inscrits concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... (chapitre 11)
- les dépenses de personnel et indemnités (chapitre 12)
- les dépenses liées aux actions du SmageAa :
 - o Plan de gestion
 - o Restauration de la continuité écologique et zones humides
 - o Animation agricole
 - o Commission Locale de l'Eau
 - o Culture du risque
 - o Réduction de la vulnérabilité
 - o Ressource en eau
 - o Champs d'inondation contrôlée
 - o PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)

Parmi ces dépenses on retrouve entre autres :

▪ **Dépenses courantes (chapitre 11)**

article 6156 Frais de maintenance, et notamment la maintenance informatique, du copieur, du progiciel de gestion comptable et financière (6 255 €)

▪ **Dépenses de personnel (chapitre 12)**

article 6458 Adhésion au CNAS (2 950 €) et tickets restaurants (6 500 €)

article 6455 Cotisation annuelle à l'assurance statutaire mutualisée du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (13 200 €)

- **PAPI**

article 617 Etude de faisabilité et d'opportunité d'installer un réseau de surveillance ou un système d'alerte (36 000 €)
Réalisation d'une analyse multicritères du PAPI (6 000 €)

article 6184 Formation au logiciel de suivi du PAPI (6 000 €)

- **Culture du risque**

article 6226 Honoraires liés à l'intervention d'un chercheur universitaire sur la mission (6 180 €)

article 6237 Frais liés à la communication et à la retranscription (4 900 €)

article 6256 Accueil des étudiants missionnés sur le projet (1 600 €)

- **Champs d'inondation contrôlée**

article 6815 Une provision pour risques est mise en place à compter de 2016 dans le cadre des indemnités liées aux crues éventuelles (20 000 € annuel)

article 617 Etude pour la mise en place d'un dispositif de surveillance (10 000 €)

article 6237 Communication diverse (2 000 €)

article 678 Indemnités liées au foncier (30 700 €)

- **Animation agricole**

article 611 Partenariat avec la chambre d'agriculture (45 600 €)
Installation de diguettes dans le cadre du programme général (4 800 €)

article 6184 Financement de la formation de l'apprenti missionné sur les aménagements d'ouvrages d'hydraulique douce (6 275 €)

- **Réduction de la vulnérabilité**

article 6226 Honoraires liés à l'enquête publique et à l'intervention d'un architecte sur les diagnostics de vulnérabilité (19 000 €)

article 6237 Frais liés à la communication (6 000 €)

article 60632 Achats de matériaux de réduction de vulnérabilité du bâti (50 000 €)

- **Entretien du cours d'eau**

article 60632 Matériaux nécessaires pour les aménagements prévus en rivière ou sur berges (27 000 €)

article 60636 Vêtements de travail de l'équipe rivière (1 765 €)

article 611 Prestations d'engins pour la mise en œuvre des aménagements. (13 000€)

- **Restauration de la continuité écologique et zones humides**

article 617 Les dépenses concernent :
-La maîtrise d'œuvre - phase conception des ouvrages - liée à la restauration de la continuité écologique (68 500 €)
- la maîtrise d'œuvre sur la résorption de friches de pisciculture et leur valorisation en tant que milieux humides (16 000 €)

- **Ressource en eau**

article 678 Indemnités versées aux exploitants concernés par l'étude de prospection de la ressource (4 300 €)

- **Commission Locale de l'Eau**

article 617 Etudes lancées à compter de juillet 2016 (15 000 €)

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.

Ligne 74718 L'Etat subventionne le SmageAa pour la mise en œuvre du PAPI : 40% des salaires des 3 techniciens, 50% des actions liées à la sensibilisation au risque inondation (actions pédagogiques), et la réduction de la vulnérabilité

Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques

Ligne 7473 Les subventions du département portent sur le plan d'entretien de rivière

Ligne 74751 Participation globale des collectivités adhérentes au SmageAa

Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu et le plan d'entretien, la maîtrise d'œuvre (phase conception) de la restauration de la continuité écologique...

Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des particuliers au financement des diguettes anti-érosives, des travaux de réduction de vulnérabilité et des travaux de plantation de l'équipe rivière.

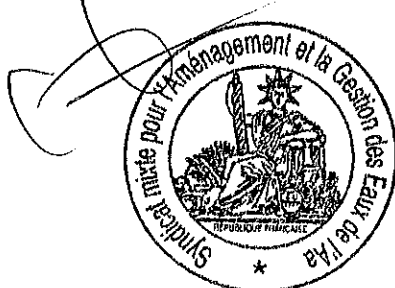
Ce projet de budget primitif 2016 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé par le bureau élargi.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	16 853 635,09 €	16 853 635,09 €
Fonctionnement	1 295 888,21 €	1 295 888,21 €
TOTAL	18 149 523,30 €	18 149 523,30 €

Après délibération et à l'unanimité le sur le budget primitif 2016 est adopté.

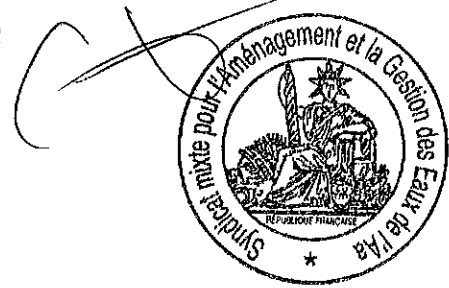
Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

14 MARS 2016



pour extrait conforme
le Président,
DE SAINT-OMER, le C. DENIS

15 MARS 2016



LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2016

Dépenses		Recettes	
1 295 888,21 €		1 295 888,21 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général (011) 423 643,58	Dotations et participations (74) 1 051 993 <i>(Participation EPCI adhérents 673 423 Subventions 378 570)</i>	
	Charges de personnel (012) 545 681,97	Atténuation de charges (013) 5 500	
	Autres charges de gestion courante (65) 32 500	produits de gestion courante (75) 21 100	
	Charges exceptionnelles (67) 39 100	Opérations d'ordre (amortissements) 171 460,42	
	Dotations aux provisions (68) 20 000	Résultat reporté 2015 (R002) 45 834,79	
	Dépenses Imprévues 25 000		
	Opérations d'ordre (amortissements) 209 962,66		
Dépenses		Recettes	
16 853 635,09 €		16 853 635,09 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Immobilisations incorporelles (20) 24 000	Opérations d'ordre Amortissement 209 962,66 Patrimoniales 741 367,63	
	Immobilisations corporelles (21) 47 060	Solde d'exécution des années antérieures 862 090,31	
	Subventions d'équipement versées (204) 4 000	Subventions 10 667 066,49	
	Immobilisations en cours (23) 14 533 099,04	FCTVA et excédent fonctionnement 65 000	
	Dépenses imprévues 24 500	Recettes compte de tiers 1 308 148	
	Dépenses compte de tiers 1 308 148	Emprunts 3 000 000	
	Opérations d'ordre Amortissements 171 460,42 Patrimoniales 741 367,63		
Remboursement de dettes 0			



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-13

	Vote
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – dommages liés aux travaux - Indemnités

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 10/02/11-Q5 – 2013-32 – 2013-44

Les travaux de création des Champs d'Inondation Contrôlée portent essentiellement sur l'emprise acquise (DUP) et libérée. Toutefois ils touchent d'autres espaces où l'activité existante et notamment agricole est maintenue.

C'est le cas sur l'emprise chantier le long des digues qui dépasse l'emprise des digues puisqu'une bande de circulation est prévue en pied intérieur de digue sur 10 m de large. De plus, les travaux prévoient la mise en place d'éléments situés dans l'emprise de la servitude : fossés, passerelles, prise d'eau, noues, espace de mise en sécurité des animaux... Enfin, dans certain cas, l'exploitant ne souhaitera pas exploiter le reliquat de parcelle pendant la période des travaux et l'emprise peut donc être étendue.

Le protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée, signé en 2011 avec les organisations professionnelles agricoles et l'Etablissement Public Foncier, encadre les indemnités des occupations temporaires des terrains et des dommages liés aux travaux dans son article 3.3. Il prévoit en préalable la réalisation d'un état des lieux et, également, des démarches de remise en état des terrains.

Les indemnités pour les parcelles agricoles sont versées selon le barème régional de perte de récolte en cours, pour les préjudices réels et avérés. Pour les autres usages, si une recherche de solution amiable n'aboutit pas, une expertise foncière et/ou forestière pourra être sollicitée.

Les indemnités de travaux sont estimées à 190 000 € pour l'ensemble des 10 sites, la dépense étant répartie sur les budgets de 2016 à 2020 en fonction de l'avancement des travaux.

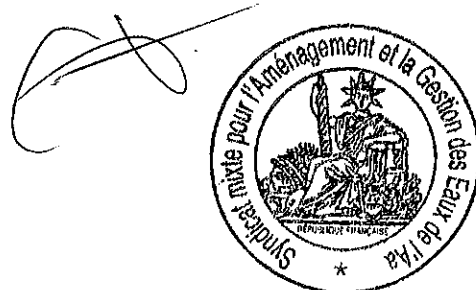
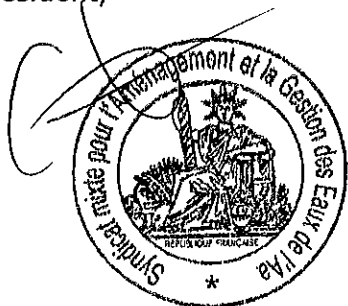
Cette dépense pourra bénéficier de financements de l'Etat dans le cadre du financement des travaux (PAPI).

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte :

- ▶ D'inscrire cette dépense au BP 2016 et suivants,
- ▶ D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires au versement des indemnités telles que prévues au protocole : signature des états des lieux et bulletins d'indemnité, sollicitation d'expertise au besoin,
- ▶ D'engager les dépenses dans la limite du crédit inscrit au budget.

Certifié exécutoire
A compter du **14 MARS 2016**
Le Président,

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le **15 MARS 2016**
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2016

DELIBERATION 2016-14

	Vote
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – Servitude pour rétention temporaire des eaux – indemnités de dégrèvement

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 10/02/11-Q5 - 2013-32 - 2013-44

La Servitude pour Rétention Temporaire des Eaux sur les champs d'inondation contrôlée a été créée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2013. L'identification des parcelles et propriétaires concernés a été mise à jour par arrêté du 15 juin 2015.

La notification des arrêtés aux propriétaires est en cours. La publicité foncière de la servitude sera sollicitée ensuite (service des hypothèques).

Le Préfet prendra un arrêté pour constater l'achèvement des travaux nécessaires à la création des sites, et autoriser la mise en œuvre de la servitude (Code de l'Environnement R211-102). A ce moment-là, le SmageAa fera une offre d'indemnité aux propriétaires qui voient leurs parcelles grevées de cette servitude.

Cette indemnisation est encadrée par le protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée, signé en 2011 avec les organisations professionnelles agricoles et l'Etablissement Public Foncier.

Extrait du protocole

"3.2.1. Indemnisation du propriétaire pour dégrèvement

La mise en place de la servitude de surinondation et la dépréciation associée du bien représentent pour le propriétaire situé à l'intérieur d'un site aménagé, un dommage certain et réel qui donne droit au versement d'une indemnité de dégrèvement.

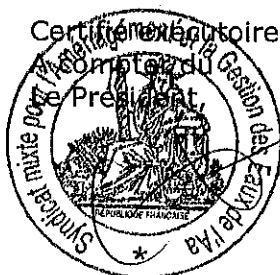
Cette indemnité est unique et forfaitaire. Elle est calculée en application d'un taux de 15 % de la valeur d'achat des parcelles concernées par la servitude, valeur telle qu'elle est envisagée à l'article 3.1.1. ci-dessus."

Pour rappel, la valeur d'achat est fixée à 6000 € par hectare pour les terres labourables et de prairies et la valeur vénale (estimation du Domaine) pour les autres occupations des sols.

Cette indemnité de dégrèvement est estimée à 78 500 € pour l'ensemble des 10 sites, la dépense étant répartie sur les budgets de 2016 à 2020 en fonction de l'avancement des travaux. Cette dépense ne bénéficie pas de financement extérieur.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

- ▶ D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la Servitude.
- ▶ D'inscrire cette dépense au BP 2016 et suivants,
- ▶ D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires au versement des indemnités telles que prévues au protocole : signature des offres d'indemnité, démarches judiciaires si nécessaire,
- ▶ D'engager les dépenses dans la limite du crédit inscrit au budget.



14 MARS 2016

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

15 MARS 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 MARS 2016**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 23 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT et Bertrand PRUVOST, délégués titulaires
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs, Bernard HIBON et Patrick HUGUET, délégués suppléants
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Patrick HUGUET délégué suppléant
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :18

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 3.